

Gouvernement Lecornu : censure or non censure ?

Par *Roland Mérieux, Francis Sitel* (membres du CEN-APRES). Le 20-10-2025

Ce choix a fracturé la gauche.

Comprendre cette situation doit être la préoccupation, contre la tentation d'exacerber des polémiques qui aggravent les divisions et paralysent les capacités d'analyse.

Division à droite aussi...

Pour appréhender les événements actuels dans ce qu'ils ont d'inédit et de déconcertant, il est utile de noter qu'à droite également les divisions sont fortes. Elles provoquent des oppositions qui, pour s'exprimer en d'autres termes, sont pour le moins aussi violentes que celles qui déchirent la gauche. Alors qu'à gauche contre qui n'a pas voté la censure on peut aller jusqu'à l'accusation de « trahison », à droite la suspension de la réforme des retraites concédée au PS se voit dénoncée comme un « reniement » voire une « capitulation ».

Mélenchon et Le Pen convergent pour stigmatiser l'un un « pacte Faure-Macron », l'autre le retour du « système UMPS ». Il est plus pertinent de constater que, dans cette Assemblée divisée en trois blocs de force équivalente, ne peuvent s'affirmer que des « majorités négatives » (deux gouvernements sont tombés par l'addition des votes de la gauche et du RN), cette fois c'est une majorité transversale à la gauche et à la droite qui a empêché la censure du gouvernement Lecornu. Cette majorité, faible (18 voix) et à l'évidence d'une extrême fragilité, est à nouveau une « majorité négative ». Elle ne suppose pas un accord politique, elle ne repose que sur un refus partagé de la dissolution à laquelle aurait conduit quasiment immédiatement une chute du gouvernement Lecornu.

Bien évidemment aucune force politique ne peut proclamer qu'elle récuse le suffrage populaire. Mais toutes savent qu'il est de leur responsabilité d'évaluer le moment et le sujet qui leur apparaissent favorables pour y recourir.

Mélenchon et Le Pen considérant que l'objectif est de « dégager Macron » estiment « être prêts » à affronter une élection présidentielle, et que « le plus tôt sera le mieux ». D'où, sans hésitation, l'option de la censure. Des élections suite à une dissolution conduiraient à une Assemblée à nouveau ingouvernable, donc s'imposerait une démission de Macron et une élection présidentielle anticipée. Des variantes sont possibles. Mélenchon répète que la solution serait d'aller directement à une présidentielle (par une « destitution » de Macron). Edouard Philippe prône, non pas une dissolution, mais l'annonce par Macron d'une démission planifiée pour après les municipales. Inversement on peut voir dans des élections anticipées la probabilité d'essuyer une défaite, et l'assurance d'un succès du RN. A moins d'être adepte de la politique du pire, ce n'est pas récuser le verdict populaire que ne pas souhaiter que celui-ci s'exerce à un moment et dans des conditions conduisant à offrir le pouvoir à l'extrême droite.

Dans le même temps cela rend décisif de surmonter les divisions à gauche, de contrecarrer les théorisations sur les « deux gauches inconciliables » et de travailler à construire un projet sur lequel construire une unité solide, favorisant la mobilisation sociale et l'intervention citoyenne.

Contre toute attente, un compromis

Le PS et le « bloc central » sont parvenus à un compromis permettant d'écartier une censure conduisant à une dissolution, et rendant possible un débat parlementaire sur le budget. Ce qui nécessitait de réunir deux conditions toutes deux hasardeuses. Pour le PS, arracher une concession majeure – outre le renoncement à l'usage du 49.3, la suspension de la réforme des retraites - lui permettant à la fois de justifier son choix devant son électorat, de résister au tir de barrage de LFI et aux pressions des autres forces du NFP. Pour Lecornu, obtenir, d'abord de Macron, ensuite des partis le soutenant, le feu vert pour assumer une telle mesure. Pour Macron, sa personnalité, et surtout son attachement à cette réforme imposée à toute force qu'il a érigé en emblème de sa présidence... tout indiquait qu'il ne saurait accepter un tel abandon.

Que ces obstacles à cette étape aient été surmontés ne dit rien des suites, ni comment l'étape à présent ouverte se dénouera.

Pourtant cela ne doit pas conduire à multiplier les explications bricolées autour de l'idée que tout cela relève de manœuvres, de coups tordus et de chausse trappes. Certes, le débat qui s'engage sur la loi de finance, et en particulier ce qui touche à la Sécurité sociale, présente bien des aléas et de grands risques de dérapages, et nul ne peut prétendre en connaître l'issue. Mais cela ne doit pas empêcher de prendre la mesure de l'importance de ces événements et cerner les mouvements de fond en cours.

L'onde de choc de la crise démocratique se traduit par l'accélération de bouleversements de gravité croissante. En quelques mois, la chute de deux gouvernements et l'avortement d'un troisième, la renomination immédiate d'un Premier ministre à peine démissionnaire, un ministre de l'Intérieur propulsé comme favori pour la présidentielle qui explose en plein vol, deux anciens Premiers ministres qui mettent en scène leur prise de distance avec le Président, une troisième qui admet qu'il faut renoncer à la réforme qu'elle a imposée, et aussi une gauche qui saborde consciencieusement une alliance électorale qui lui a assuré des résultats positifs lors des législatives au nom duquel elle réclame de gouverner...

Des données inédites

Des données nouvelles se sont imposées qui sont à l'origine de ces événements.

D'abord l'épuisement du « macronisme ». L'impossibilité d'assurer le fait majoritaire nécessaire à la marche des institutions rend dysfonctionnel le pouvoir présidentiel. Paradoxalement c'est à l'heure de son affaiblissement que s'exacerbent les ressentiments à l'égard de Macron et la volonté de le « dégager ». La question qui agite toutes les forces est à présent celle d'une succession dont l'échéance est proche et qui est susceptible à tout moment d'être accélérée.

Cette question se double d'une autre. L'absence de majorité provoque un déplacement du centre de gravité de la vie politique : du pôle présidentiel vers le pôle parlementaire, du Président vers le Premier ministre et le gouvernement. C'est une inversion, incontestablement précaire, de la tendance de très long terme au renforcement du pouvoir exécutif au détriment du pouvoir parlementaire.

En 2024, Macron n'a pas voulu appeler le NFP à former un gouvernement, même si celui-ci aurait été immédiatement censuré par l'Assemblée. Il s'est au contraire ingénié à composer des gouvernements de droite privés de marges de manœuvre. Ce qui a conforté le discours du NFP, selon lequel la « victoire » de la gauche en 2024 donnerait à celle-ci une légitimité pour gouverner, que Macron ne cesserait de piétiner.

Autant d'épisodes qui ont aggravé la crise, dégradé l'image du président et son autorité. Jusqu'à ce que finalement il se résolve à donner à Lecornu les marges de manœuvre pour rechercher des compromis parlementaires.

De quoi demain sera fait ?

Le compromis obtenu avec le PS se heurte à une double opposition. L'une à gauche, qui voit dans la suspension un leurre, annonce d'un retour de bâton et dénonce une compromission inacceptable du PS. L'autre celle d'une partie de la droite, laquelle s'oppose à une décision qui, au nom du « réalisme politique » et des rapports de force parlementaires, sacrifie une réforme conquise de haute lutte contre le salariat. Dans les deux cas l'accusation est celle d'un « reniement des valeurs » !

L'élaboration du budget dans un cadre parlementaire privé de l'utilisation du 49.3 va être dominé par la complexité des affrontements entre ces diverses positions, qui rend très aléatoire son éventuel débouché et rend possible une nouvelle étape de la crise réactualisant dans quelques mois la censure et la dissolution. Même si bien faible est l'espoir que la séquence d'élaboration du budget permette des améliorations de celui-ci, il existe une opportunité pour le mouvement social et sa composante syndicale de se mobiliser pour imposer ses exigences et peser sur le débat parlementaire.

La partie engagée confronte une dynamique, inédite et fragile, d'évolution de la vie politique dans un sens parlementaire laquelle se heurte aux mécanismes puissants et profondément ancrés du présidentielisme. On sait que Macron est fort attaché au pouvoir personnel, mais s'il veut arriver au terme de son mandat il doit donner de l'autonomie au Premier ministre, et sacrifier son interventionnisme généralisé pour privilégier sa seule action au niveau international. C'est aussi, et peut-être surtout, du côté d'une grande partie des forces politiques que viennent les résistances susceptibles d'être les plus efficaces. En effet leur vision et leurs projets sont déterminés par l'élection présidentielle, cette échéance étant intériorisée comme la vraie épreuve de vérité de la vie politique.

Rien ne permet de parier que des compromis sont possibles qui permettront de faire adopter un budget et d'assurer un minimum de stabilité politique jusqu'à 2027. En revanche il est évident que des acteurs politiques de premier plan sont déterminés à favoriser une déstabilisation jusqu'à contraindre Macron à se démettre.

On a le droit de douter que le présidentielisme soit la bonne réponse à la crise actuelle et à la fragmentation politique en cours. D'autant qu'on ne peut ignorer que ce qui est à l'œuvre en France entre en résonance avec les dynamiques existant à l'échelle internationale. Celles de puissantes aspirations démocratiques des peuples se confrontant à des régimes dictatoriaux et aux poussées d'autoritarisme qui animent les privilégiés et les classes dominantes.